



L'Ecole Européenne de Bruxelles IV/Laeken recherche pour entrée en service le 23 février 2018

Un MEDECIN SCOLAIRE avec statut de médecin indépendant

Profil :

- Médecin scolaire généraliste diplômé en médecine scolaire ou pédiatrie.
- Parfaite maîtrise du français et très bonne connaissance de l'anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral . La pratique courante d'une autre langue de l'UE est un atout.
- Flexible, aptitude à travailler dans des situations de stress liées au respect des délais.
- Aisance dans les contacts, sens de l'organisation.
- Etre en possession d'un certificat récent de bonne vie et mœurs (type 2).

Description des tâches :

Le médecin scolaire s'engage à prêter une moyenne de 8 heures par mois scolaire, de préférence entre 9h00 et 12h00 (peut être revu selon l'organisation du service médical). En plus de ces heures, le médecin participe aux réunions scolaires où il est invité à titre de médecin expert. L'année scolaire compte 180 jours, 181 jours les années bissextiles.

Assisté par son équipe d'infirmières, il est responsable, à lui seul, des tâches suivantes :

1. Envers l'école en général :

- Coordonner et observer les soins médicaux et paramédicaux. En principe, le médecin doit couvrir les actions éventuelles que le personnel paramédical exécute sur ordre pendant ses heures de service.
- Sous la coordination administrative de la directrice de l'école, prendre des mesures spécifiques dans le cadre de la prophylaxie des maladies transmissibles (hépatite, méningite, ..) en vertu de la loi.
- Conseiller la direction sur l'achat, l'aménagement et l'adaptation de matériel spécialisé médical et paramédical ex. : aménagement cabinet de consultation et locaux de soins, équipement pour les premiers soins et la pharmacie.
- Participer comme membre d'équipe aux conseils de classe lorsqu'on décide, entre autres, des problèmes généraux de santé et psychosomatiques, problèmes médicaux, d'hygiène, concernant la sexualité ou la maltraitance des enfants.
- Fournir des informations et des conseils sur les affections et les syndromes des élèves.

2. Envers l'élève :

- Conseiller l'élève sur la problématique de santé individuelle.
- Informer concernant la prévention de santé individuelle.
- Informer individuellement concernant les problèmes relationnels et les expériences sexuelles.
- Proposer et, le cas échéant, pratiquer un examen médical individuel.

3. Envers les parents :

- Conseiller les parents sur les problèmes médicaux de leurs enfants.
- Informer et conseiller les parents en cas de maladie transmissible à la population scolaire (hépatite, méningite,)
- Consigner par courrier les observations conclues lors de la visite médicale scolaire
- Contacts téléphoniques avec les parents, à la demande de ces derniers.

4. Visites médicales :

Les visites scolaires des élèves sont organisées chaque année scolaire en 2^{ème} maternelle (5/6 ans).

Pour les autres niveaux, les examens consistent :

- Pour tous les âges : en une supervision des résultats des examens de la vue, audition, poids, taille effectués par l'infirmière et en un examen ORL, du dos, de la peau, du maintien et du sexe pour les garçons.
- Examen plus particuliers en maternelle : examens neuro-pédiatriques (environ 20 min. par élève) et organisation des suivis particuliers avec les titulaires pour les enfants à problèmes.
- 1^{ère} primaire : contrôle de l'évolution neuro-pédiatrique, du sexe pour les garçons.
- 3^{ème} primaire : maintien du dos.
- 5^{ème} primaire : examen dentaire, évolution des paramètres pathologiques antérieurs.
- 2^{ème} , 4^{ème} et 6^{ème} Secondaire : tension artérielle, dos, réponses aux questions des élèves.

5. Constitution des dossiers :

Le médecin, avec son équipe, s'engage à constituer un dossier pour chaque élève et les garde dans une pièce adéquate et fermée que l'école met à sa disposition. Pour ces dossiers, il récolte les données auprès des parents, du médecin de famille, des spécialistes, ... et dresse le protocole de ses propres observations. Le dossier médical, comprenant les données sous secret médical, constitue un dossier à part et est donc isolé du dossier individuel de l'élève.

Nous offrons :

- Un contrat de prestation de services en tant que médecin indépendant.
- Le tarif/horaire est de 13.69€/élève. Le nombre des élèves à examiner est à peu près de 130.
- Un contexte multiculturel sur un campus scolaire au cœur de la Commune de Laeken et accueillant plus de 2800 élèves ressortissant des différents pays membres de l'Union européenne.

Les candidatures, avec CV, lettre de motivation et les coordonnées de deux référents, doivent être adressées avant le 16 février 2017 par email à l'attention de Monsieur Bordoy, Directeur, à l'adresse suivante LAE-RECRUITMENT@eursc.eu exclusivement, avec la mention « Recrutement médecin scolaire + Nom Prénom ».